

Image not found or type unknown



Rupture CDD par l'employeur

Par **sophinette**, le **27/07/2011** à **06:40**

Bonjour,

voici ma question: je suis actuellement embauchée en CDD afin de remplacer la personne titulaire du poste qui est en congé parental. Mon contrat s'achève le 15 Janvier, au retour de la salariée. Cependant, cette dernière a demandé à revenir plus tôt que prévu (en Novembre). Mon employeur peut-il alors rompre mon CDD pour réintégrer la salariée en CDI?

Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **27/07/2011** à **11:37**

Bonjour,

Si le CDD est à terme précis avec une date fixe de fin, l'employeur ne peut pas le rompre même pour cette raison...